



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1865 de la Commission du 28 novembre 2018, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active propiconazole.

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire.

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ARMURE***

de la société SYNGENTA FRANCE SAS
numéro de dossier n°2019-3771

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active propiconazole par le règlement d'exécution (UE) 2018/1865 du 28 novembre 2018,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées.

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 19 juin 2019, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

| | |
|-------------------------|---|
| Noms du produit | ARMURE TASPA 300 TIRO |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | SYNGENTA FRANCE SAS 12 Chemin de l'Hobit, 31790 Saint Sauveur, FRANCE |
| Formulation | Concentré émulsionnable (EC) |
| Contenant | 150 g/L - difénoconazole 150 g/L - propiconazole |
| Numéro d'intrant | 9000678 |
| Numéro d'AMM | 9000678 |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

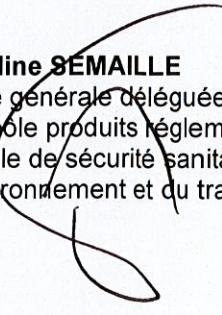
Conditions générales de retrait

| | |
|--|------------|
| Date de retrait | 19/06/2019 |
| Date limite pour la vente et la distribution | 19/09/2019 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants | 19/12/2019 |

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2016-2691 et 2017-0859 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort le,

15 MAI 2019


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)